

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015 A 20H30**

**L'an deux mille quinze**, à vingt heures trente, le dix-huit février, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

**Etaient présents Mmes et Mrs** : Renée COURTOIS, Karine BROUSSE-RIVault, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Muriel CHARRIER, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es)** : Alain LABELLE,

**Pouvoir(s)** : de Alain LABELLE à Claude BERTRAND

Mme Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2015/007 - PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES AUTRES BUDGETS ANNEXES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au Conseil Municipal de désigner un Président de séance sur ce point de l'ordre du jour. Mme Renée COURTOIS est désignée à l'unanimité.

**1- Approbation du compte administratif de la Commune :**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014 à **l'unanimité**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	<b>Prévu</b>	236 307.92
	<b>Réalisé</b>	190 357.16
	<b>RAR</b>	6 500.00
RECETTES	<b>Prévu</b>	236 307.92
	<b>Réalisé</b>	118 012.65
	<b>RAR</b>	35 000.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	<b>Prévu</b>	755 720.83
	<b>Réalisé</b>	661 108.76
	<b>RAR</b>	0.00
RECETTES	<b>Prévu</b>	755 720.83
	<b>Réalisé</b>	769 170.70
	<b>RAR</b>	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-72 344.51
Fonctionnement	108 061.94
Résultat global	35 717.43

## 2- Approbation du compte administratif du Salon de Coiffure :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014 à l'unanimité, et arrête ainsi les comptes :

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	29 259.32
	Réalisé	2 467.83
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	29 259.32
	Réalisé	29 259.32
	RAR	0.00

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	9 363.05
	Réalisé	9 187.07
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	9 363.05
	Réalisé	7 410.20
	RAR	0.00

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	26 791.49
Fonctionnement	-1 776.87
Résultat global	25 014.62

## 3- Approbation du compte administratif du Transport Scolaire :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014 à l'unanimité, et arrête ainsi les comptes :

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	53 614.40
	Réalisé	52 523.37
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	53 614.40
	Réalisé	2 781.50
	RAR	0.00

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	-49 741.87
Résultat global	-49 741.87

## 4- Approbation du compte administratif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014 à l'unanimité, et arrête ainsi les comptes :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	27 944.75
	Réalisé	27 944.75
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	27 944.75
	Réalisé	10 009.00
	RAR	0.00

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	54 877.19
	Réalisé	54 455.58
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	54 877.19
	Réalisé	19 298.19
	RAR	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-17 935.75
Fonctionnement	-35 157.39
Résultat global	-53 093.14

#### **5- Approbation du compte administratif du Lotissement Le Vieux Noyer :**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014 à l'**unanimité**, et arrête ainsi les comptes :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	119 891.75
	Réalisé	6 097.10
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	119 891.75
	Réalisé	119 891.75
	RAR	0.00

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	115 708.60
	Réalisé	5 434.38
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	115 708.60
	Réalisé	115 708.60
	RAR	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	113 794.65
Fonctionnement	110 274.22
Résultat global	224 068.87

#### **6- Approbation du compte administratif du Lotissement Les Poulies :**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014 à l'**unanimité**, et arrête ainsi les comptes :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	4 446.11
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	-4 446.11
Résultat global	-4 446.11

**7- Approbation du compte administratif du Moulin Robin :**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Renée COURTOIS, doyenne d'âge, vote le compte administratif 2014, **à 12 Voix Pour, 1 abstention**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	112 680.36
	Réalisé	72 680.36
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	112 680.36
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-72 680.36
Fonctionnement	0.00
Résultat global	-72 680.36

**2015/008 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2014**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

**8- Approbation du compte de gestion de la Commune :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion de la Commune** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée et à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**9- Approbation du compte de gestion du Salon de Coiffure :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Salon de Coiffure** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée et à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**10- Approbation du compte de gestion du Transport Scolaire :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Transport Scolaire** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée et à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**11- Approbation du compte du gestion Commerce Multiservices :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Commerce Multiservices** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée et à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**12- Approbation du compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du **Lotissement Le Vieux Noyer** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée et à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**13- Approbation du compte de gestion du Lotissement Les Poulies :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du **Lotissement Les Poulies** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée et à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**14- Approbation du compte de gestion du Moulin Robin :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Moulin ROBIN** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée, 14 voix POUR et 1 ABSTENTION**, décide :



**2015/010 - MOULIN ROBIN : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la réunion de la commission « Bâtiments » en date du 26 janvier 2015,

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Bâtiments » a procédé à l'ouverture des remises de prix concernant les travaux de toiture du Moulin ROBIN. Cinq entreprises ont répondu à l'offre de travaux. Il les énumère ainsi :

Entreprise	Adresse	Proposition HT
COUVR'TOIT	VOULON	15 865.27 €
SABOURIN	LIGUGE	15 829.00 €
JOLY SARL	MARNAY	16 595.60 €
CCV BERTRAND	VIVONNE	21 758.53 €
AUGEREAU SARL	LA VILLEDIEU DU CLAIN	16 815.52 €

CONSIDERANT les différentes propositions des entreprises, le choix de la commission « Bâtiments » s'est orienté sur l'entreprise JOLY de Marnay. Les critères de choix se sont portés en premier lieu sur le coût, (faible différence entre les propositions) puis sur la fiabilité et le sérieux de l'entreprise.

IL est proposé au Conseil Municipal de suivre le choix de la commission « Bâtiments ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir la proposition de devis de l'Entreprise JOLY SARL de Marnay pour un montant de 16 595.60 € HT soit 19 914.72 € TTC.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer le devis de l'Entreprise JOLY SARL.
- DECIDE de Charger M. le Maire d'engager les travaux et d'en payer la facture

**2015/011 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT :**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et nouveaux articles R. 2334-19 à R. 2334-35,

CONSIDERANT que la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités éligibles, visant à soutenir la réalisation d'investissements ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural,

CONSIDERANT que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 27 février 2015,

CONSIDERANT les différents projets à réaliser sur le territoire de Château-Larcher et notamment :

- L'accessibilité du PAVE
- L'agrandissement du restaurant scolaire
- La restructuration de la Mairie

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adresser une lettre d'intention au Bureau des Finances Locales et du Contrôle Budgétaire afin de préciser qu'une demande de subvention sera sollicitée au titre de la DETR pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accepter la proposition des différents projets à réaliser sur le territoire communal,
- DECIDE d'autoriser M. le Maire à envoyer une lettre d'intention pour la réalisation des projets énumérés ci-dessus au Bureau des Finances Locales et du Contrôle Budgétaire de la Préfecture de la Vienne

#### **2015/012 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POITOU-CHARENTES**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Fonds Régional d'Intervention Locale a été créé en 2005 par la Région Poitou-Charentes pour pallier le désengagement de l'Etat sur la Dotation Générale d'Équipement

CONSIDERANT que les travaux pour la période 2014-2016 doivent s'inscrire dans les priorités régionales et peuvent concerner l'aménagement et/ou la rénovation du patrimoine culturel et paysager de la collectivité et de ses abords en favorisant le développement local, en permettant l'accès des personnes en situation de handicap, en contribuant au développement touristique, en intégrant les équipements relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique,

CONSIDERANT la création d'un passage piétonnier sécurisé par l'aménagement d'un tunnel le long des ateliers municipaux et de la route RD 742,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du FRIL afin de bénéficier d'une aide à la réalisation de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accepter de solliciter la demande de subvention dans le cadre du FRIL auprès de la Région Poitou-Charentes.
- DECIDE de charger M. le Maire d'effectuer toutes les autorisations nécessaires et de signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **2015/013 - AUBERGE DE LA CLOUERE : MISE EN PLACE DU BAIL**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.145-1 et suivants du Code du Commerce,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014/104 du 05/11/2014 modifiant des éléments du bail commercial précédemment rédigé,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/011 du 28/01/2015 complémentaire à la délibération n° 2014/114,

M. le Maire indique la nécessité d'acter le montant des loyers tant sur la partie « habitation » que « commerciale » afin de parfaire la rédaction du bail qui prendra effet au **1<sup>er</sup> mars 2015**. Il propose à l'assemblée d'accepter les loyers suivants :

- *Partie habitation* : **200 € TTC**, soit 166.67 € HT
- *Partie Commerciale* : **700 € TTC**, soit 583.33 € HT

M. le Maire ajoute qu'après avoir vu avec Maître LECUBIN, notaire à Vivonne et en accord avec le gérant de l'Auberge, la possibilité de mettre en place une régulation sur les échéances des loyers commerciaux sur les mois « d'hiver », à savoir :

- Les loyers de **novembre, décembre, janvier et février** seront facturés **600 € TTC**, soit 500 € HT
- Les loyers de **juin, juillet, août et septembre** seront facturés **800 € TTC**, soit 666.67 € HT
- Le reste des loyers de **mars, avril, mai et octobre** seront facturés **700 € TTC** soit 583.33 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accepter les montants des loyers ci-dessus énumérés
- DECIDE d'accepter la mise en place de la régulation de paiement sur les échéances des loyers commerciaux,
- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial au 1<sup>er</sup> mars 2015 avec le gérant de l'Auberge de la Clouère.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 18 février 2015

Le Maire,  
Francis GARGOUIL